



## Etat des lieux en départ

Par **claire**, le **30/04/2012** à **23:34**

Bonjour,  
aujourd'hui, j'ai fait l'état des lieux pour le départ de mon logement  
mon propriétaire veut que je repeigne la cuisine (!), le séjour qui doit  
faire 12 m<sup>2</sup> et ma chambre 9m<sup>2</sup> et comme si ça ne suffisait pas il veut que je retapisse les 2  
autres chambres et le couloir ! N'est ce pas abusé  
car cela fait 6 ans que j'y habite : n'y a t'il pas des usures du temps ?? j'ai repeint le séjour, les  
portes du couloir et le plafond de la salle de bain il y a 2 ans !  
Suis-je obligée de payer tout ça!!  
j'ai rendu les clés et aucun accès au logement  
**DONNEZ MOI VITE UNE REPONSE MERCI**  
Claire

Par **cocotte1003**, le **01/05/2012** à **05:36**

Bonjour, c'est en comparant les états des lieux d'entrée et sortie) que les choses se décident.  
L'appartement doit être rendu dans le même état qu'il vous a été remis, l'usure étant à la  
charge du bailleur mais pas les dégradations (trous, taches...), ni les excentricités (couleur  
fluo, plafond noir....). Si vous n'avez pas fait d'état des lieux d'entrée, le logement vous a donc  
été remis en bon état, cordialement